



**CENTRE DE GESTION  
DE LA  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'AUBE**

**AVIS DE CONCOURS SUR EPREUVES  
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE  
SESSION 2022**

Par arrêté n°2021\_303 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube en date du 20 août 2021 **un concours externe et un concours interne d'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE** sont organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics du département de l'Aube, des Ardennes, de la Marne et de l'Yonne.

Le nombre de postes ouverts au concours est de **43** selon la répartition suivante :

<b>Concours externe</b>	<b>25 postes</b>
<b>Concours interne</b>	<b>18 postes</b>

**ORGANISATION :**

Les inscriptions aux concours devront se faire par préinscription sur le site Internet du Centre de Gestion de l'Aube [www.cdg10.fr](http://www.cdg10.fr) ou via le portail national [www.concours-territorial.fr](http://www.concours-territorial.fr). Toute inscription ne sera effective qu'à réception par le Centre de Gestion de l'Aube du dossier papier résultant de la procédure de préinscription pendant la période d'inscription (cachet de la poste faisant foi).

Les candidats doivent se préinscrire sur le site internet du Centre de Gestion de l'Aube du **MARDI 5 OCTOBRE AU MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021 INCLUS**.

**En cas d'impossibilité de se préinscrire par voie électronique**, les dossiers seront :

- **soit retirés** au Centre de Gestion de l'Aube, Parc du Grand Troyes, 2 rond-point Winston Churchill à SAINTE SAVINE (10300) **du MARDI 5 OCTOBRE AU MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021 INCLUS PENDANT LES HORAIRES D'OUVERTURE (du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h00)**,

- **soit demandés par écrit exclusivement** au Centre de Gestion de l'Aube - Service CONCOURS - BP 40085 - SAINTE SAVINE - 10602 LA CHAPELLE SAINT LUC cedex, **du MARDI 5 OCTOBRE AU MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021 (le cachet de la poste faisant foi)**. Le candidat devra joindre obligatoirement une enveloppe autocollante format 24 x 32 affranchie à 4,71 € et libellée aux nom et adresse du candidat. Aucune demande par téléphone, e-mail, fax ne sera acceptée.

Les dossiers complétés et comportant les pièces demandées, devront être déposés (avant 17H00) ou adressés **au plus tard le 18 NOVEMBRE 2021** (date de clôture des inscriptions) au Centre de Gestion de l'Aube.

Pour l'envoi : BP 40085 – SAINTE SAVINE – 10602 LA CHAPELLE SAINT LUC CEDEX.

Pour le dépôt : Parc du Grand Troyes – 2 rond-point Winston Churchill – 10300 SAINTE SAVINE.

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8H30 à 11H30 et de 14H00 à 17H00.

Les épreuves auront lieu dans le département de l'Aube et se dérouleront à partir du **10 MARS 2022**. Le Centre de Gestion de l'Aube se réserve la possibilité d'ouvrir d'autres centres d'examen dans un ou plusieurs départements susmentionnés, au vu du nombre et de l'origine géographique des candidats.

La date et le lieu des épreuves d'admission seront fixés ultérieurement.

Le Centre de Gestion de l'Aube se réserve la possibilité, au regard des mesures prises par le Gouvernement concernant le retour à la vie normale et des conditions d'organisation des épreuves imposées par la réglementation, de modifier les dates des épreuves.

## **CONDITIONS REQUISES :**

### **- CONCOURS EXTERNE :**

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au moins au niveau 3 (anciennement V) de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.

### **- CONCOURS INTERNE :**

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

## **AVERTISSEMENT :**

# **LA REUSSITE AU CONCOURS NE VAUT PAS RECRUTEMENT**

Fait à SAINTE SAVINE, le 27 août 2021

Le Président,

Thierry BLASCO

